

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Direction des services de transport

Décision du 2 juillet 2012 modifiant la décision du 25 juin 2007 fixant la composition de la commission consultative prévue à l'article 4 de l'arrêté du 28 juillet 1992 modifié fixant les modalités d'obtention de l'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure

NOR : DEVT1223922S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le décret n° 92-507 du 5 juin 1992 relatif à l'accès à la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure, et notamment son article 3 *b* ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 1992 modifié fixant les modalités d'obtention de l'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure ;

Vu la décision du 25 juin 2007 modifiée fixant la composition de la commission consultative prévue à l'article 4 de l'arrêté du 28 juillet 1992 modifié fixant les modalités d'obtention de l'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure ;

Sur proposition du directeur des services de transport,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision du 25 juin 2007 susvisée est modifié comme suit :

M. Grégory MOREAU est nommé en qualité de membre suppléant de la commission au titre de représentant du ministère chargé des transports, président de la commission, en remplacement de Mme Sophie CABANIS.

M. Éloi FLIPO est nommé en qualité de membre suppléant de la commission au titre de représentant de Voies navigables de France, en remplacement de Mme Anne BARUET.

M. Stéphane FORTRYE est nommé en qualité de membre titulaire de la commission au titre de représentant des associations de formation professionnelle, en remplacement de M. Jean HOUYET.

Mme Sonia TRUFFERT est nommée en qualité de membre suppléant de la commission au titre de représentant des associations de formation professionnelle, en remplacement de M. Patrice PERRIN.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 2 juillet 2012.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des services de transport,
T. GUIMBAUD